Syndicat Sud CT Région Occitanie
Hôtel de Région
22, boulevard du maréchal Juin
31406 Toulouse Cedex 9
/201 avenue de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2
Syndicat-sudct@laregion.fr

Occitanie, le 4 novembre 2026

LETTRE OUVERTE A LA PRESIDENTE DE REGION MME CAROLE DELGA
Droit D'ALERTE CONCERNANT LA MISE EN PLACE LE 9 NOVEMBRE 2026
DE LA PLATE FORME « DIRECT LYCEES »

Madame la Présidente de Région,

Le syndicat SUD et ses représentant.e.s exercent par cette lettre ouverte **leur droit d'alerte suite à vos annonces dans la presse et sur les réseaux sociaux concernant la mise en place dès le 9 novembre 2026 dans 28 lycées pilotes puis dans les 226 lycées régionaux début 2027 d'une plateforme de signalement des dysfonctionnements, « Direct Lycées » accessible aux parents, élèves et aux enseignant.e.s.** Vous écrivez ainsi sur votre compte Instagram « *quand des sanitaires sont dégradés ou qu'une salle de classe n'est plus entretenue, les premiers à le voir sont les lycéens. Je veux qu'ils puissent nous le dire, et que la Région Occitanie leur réponde (sic) c'est un site sur lequel un lycéen, via l'Ordi qui lui est fourni, un enseignant ou un parent peut signaler un problème dans son lycée : entretien, maintenance, bâtiment en mauvais état. (sic) Concrètement on remplit un formulaire en ligne, on peut y joindre une photo, et le message arrive à la Région et au lycée. Une première réponse est donnée sous 72 heures* »
Pour le personnel de restauration ou d'accueil, même si vous ne les évoquez pas dans vos exemples, ils pourraient également être impactés (critique de la qualité des repas, de certains plats, des horaires d'ouverture peu commodes…). Quelles seraient les conséquences pour les agent.e.s en cuisine ? Devoir revoir leur menu, leur cahier des charges ? Et à l'accueil ?

Ces annonces qui vont profondément modifier l'organisation du travail des agent.e.s des lycées en maintenance et entretien général notamment, mais aussi des agent.e.s de la DEJOS ou de la DAI dont les ERM, posent plusieurs problèmes et nous font craindre une forte augmentation des accidents de travail, des risques psycho-sociaux et des troubles musculosquelettiques pour les agent.e.s cité.e.s :

- Les risques liés à cette nouvelle organisation du travail n'ont fait l'objet **d'aucune évaluation ni définition de mesures de prévention dédiées, pour aucune des catégories d'agent.e.s concernées**
- Les **moyens nécessaires pour répondre aux multiples sollicitations qui auront sans doute lieu les premières semaines n'ont été ni évalués, ni déployés, pour aucune catégories d'agent.e.s**

- **Si des salles ou des sanitaires ne sont pas nettoyés, si des menu travaux ne sont pas déjà réalisés, c'est votre pleine responsabilité.** En effet, nous vous alertons depuis des années sur les sous-effectifs engendrés par **vos décisions de maitrise de la masse salariale**. Ce sont vos équipes qui imposent dans les faits un mode de travail dégradé quasi constant qui institutionnalise le ménage à minima (le fameux mode « adapté »)... source de mécontentement, et c'est normal, des usager.ère.s
- **La maintenance dans les lycées fait l'objet d'une privatisation qui ne dit pas son nom depuis plusieurs années, via notamment les marchés P1P2P3** que vous avez toujours refusé, via votre administration, d'évaluer en termes d'impacts sur les missions des agent.e.s et sur la qualité du service rendu. **Les problèmes de bâtiments sont aussi liés à la suppression des personnels sur place dont la mission était justement de faire de la maintenance préventive...**
- Ce sous-effectif général, dans les lycées mais aussi au sein des ERM, et des services généraux notamment à la DEJOS, et les carences de prévention primaire des risques, sont la principale source d'un « absentéisme » élevé (et par conséquent de tarifs de mutuelles exorbitants), absences que vous avez décidé de ne pas toujours remplacer, y compris pour les agent.e.s en temps partiels thérapeutiques.
- **Il y a un risque élevé de stress et de souffrance au travail liés à votre engagement de répondre sous 72 heures, aux sollicitations, alors qu'aucun circuit décisionnel et opérationnel n'est transparent ni pour les agent.e.s des lycées, des ERM, de la DEJOS ou de la DAI, ni pour les syndicats.**
- **Les services de la DEJOS et de la DAI ainsi que les encadrant.e.s des lycées risquent de se retrouver dans une situation où ielles devront faire face à un afflux rapide et massif de demandes, sans moyens à leur disposition pour y répondre et avec une attente forte des élèves familles et enseignant.e.s d'avoir des réponses rapides et adaptées.**
- En incitant les élèves, familles et enseignant.e.s à dénoncer la mauvaise qualité de travail rendu par les équipes d'entretien et de maintenance, **vous pointez du doigt la responsabilité des agent.e.s alors qu'ielles se rendent aujourd'hui malades à tenter de remplir leurs missions, sans en avoir les moyens. Cette stigmatisation de leur travail par leur employeur sur les réseaux sociaux, et dans la presse, est une atteinte directe à leur dignité qui ne peut que créer du stress et une perte de confiance envers l'institution régionale.**

En **CST du 8 octobre, nous avons décidé de ne pas siéger mais avions pris le temps de vous rappeler certains faits dans notre déclaration liminaire transmise par écrit** (consultable ici : https://www.sudct-regionoccitanie.org/Intervention-prealable-F3SCT-du-15-octobre-2026-sur-agent-e-s-de-lycees-et.html). Nous en reprenons quelques éléments importants ici :

- « *Il n'est pas agréable non plus de travailler dans un contexte où la Région diminue année après année le nombre de personnels affectés à la maintenance et l'entretien des mêmes bâtiments.* ***Combien de fois les organisations syndicales, les agent.e.s, les Conseils d'Administration des lycées, les autorités fonctionnelles ont-ielles saisi la Région concernant la dégradation des locaux, notamment car la collectivité n'y met pas les moyens nécessaires ? Combien de fois se sont-ielles entendu.e.s répondre qu'il faudra patienter…et apprendre à faire mieux avec moins!*** *C'est d'ailleurs ce qui a été répété ce matin aux représentant.e.s lycéen.ne.s dont peu sont dupes des discours, et beaucoup voient bien où l'argent de la collectivité n'est pas investi. Les collègues de lycées sont les premier.ère.s à savoir que dès lors qu'un bâtiment est négligé par la collectivité, moins nettoyé, moins réparé… les élèves ont tendance à davantage le dégrader. Pourquoi respecter un bâtiment qui en lui-même vous méprise ? »*
- *« Cela fait plusieurs années que SUD demande un travail sur le confort thermique, et que vous n'engagez rien en direction des personnels qui ne sont pas mieux lotis que les élèves sur le sujet. Rien n'est mis à l'ordre du jour de la F3SCT malgré nos demandes répétées, et les propositions faites par plusieurs organisations syndicales pour améliorer les conditions de travail. Mieux, le 15 octobre on en sera juste à se dire ce qu'il s'est passé en 2025 sur le plan de la météo…* »
- *« A noter enfin qu'une fois de plus, la Région s'adresse à tout le monde dans cette situation de crise, sauf aux organisations syndicales représentatives des personnels concernés, en dehors d'un*

appel lunaire au secrétaire de la F3SCT. Aucun point n'a d'ailleurs été ajouté à l'ordre du jour de la F3SCT du 15 octobre prochain! Comment la parole des agent.e.s sera-t-elle récoltée via les travaux de démocratie dirigée en mode grand blabla du Gouvernement?

Quel retour en auront les organisations syndicales du Conseil Régional? Sommes-nous à ce point insignifiantes aux yeux de notre exécutif pour nous tenir totalement écarté.e.s de la gestion de la situation? Est-ce là la vision que vous avez du dialogue social?

Pourtant à SUD, on a plein de choses à proposer et à demander, et tout particulièrement nous souhaiterions bénéficier d'un état des lieux des montants dépensés par élève de chaque lycée :

➢ *Des dépenses sécuritaires (portiques et caméras)*

➢ *Des dépenses de travaux de maintenance, d'embellissement, d'amélioration des conditions d'accueil des locaux*

➢ *Des dépenses pour du matériel pédagogique*

Et le même bilan par agent.e :

➢ *EPI*

➢ *Tenues de travail*

➢ *Matériels*

➢ *Dépenses d'amélioration des vestiaires, des salles de pause…locaux de nettoyages souvent oublié*

➢ *Formations »*

En F3SCT du 15 octobre 2026, à laquelle nous avons siégé, notre syndicat a dénoncé en intervention liminaire (consultable ici : https://www.sudct-regionoccitanie.org/Intervention-prealable-F3SCT-du-15-octobre-2026-sur-agent-e-s-de-lycees-et.html) le caractère **« *inacceptable (sic) d'entendre des discours de découverte des problèmes, de demandes de remontées alors que plusieurs difficultés vous ont déjà été portées à connaissance par divers canaux : proviseur.e.s, courriers de syndicats, échanges avec les services du rectorat, motions de parents d'élèves en Conseil Administration, déclarations d'élèves, et même délégations du CHSCT puis de la F3SCT régionale.***

Concernant les remontées de données, il n'est pas acceptable que les syndicats n'aient pas été informés de la convention sur les échanges de données utiles au pilotage du système éducatif passée entre le Conseil Régional et la Région académique Occitanie. Votée le 3 juillet 2026, elle comporte plusieurs éléments qui portent sur des compétences de la F3SCT. »

Les enseignant.e.s disposent déjà d'un outil dédié pour signaler les problèmes : le RSST académique dématérialisé.

Les parents d'élèves et les élèves pouvaient déjà saisir le RSST papier situé aux accueils des établissements, pour signaler les problèmes. C'est le même que celui qui concerne les personnels Région.

Par ailleurs, si vos équipes lisent les **compte-rendu de Conseils d'Administrations ou les motions portées notamment par des parents, vous auriez déjà des remontées d'informations concernant les difficultés liées aux sanitaires, au froid ou à la chaleur...** car ces problèmes y sont très souvent exprimés... sans que vous n'ayez pris la peine d'y répondre de manière satisfaisante jusqu'ici si l'on tient compte de la colère exprimée par les lycéen.ne.s.

Enfin, notre syndicat demande depuis plusieurs mois maintenant que le RSST soit dématérialisé pour les agent.e.s des lycées afin que les difficultés puissent vous remonter directement. Nous avons ainsi alerté sur la nécessité de ces remontées directes à la Région pour faciliter le droit de retrait des agent.e.s, ou encore la saisie du registre danger grave et imminent. **Depuis des mois, vous refusez d'entendre cette demande et dans les faits, les agent.e.s vont se retrouver à être les seul.e.s à ne pouvoir alerter directement la Région, qui est pourtant leur employeur, via un outil dématérialisé** et respectueux des textes en lien avec la prévention des risques, c'est à dire accessibles aux représentant.e.s des personnels que nous sommes.

En F3SCT du 15 octobre, nous vous avons posé la question "*Mais avez-vous seulement envie que cela remonte ? Parce que savoir c'est aussi devoir agir sous peine d'engager votre responsabilité… y compris pénale.*" Nous attendons toujours vos réponses... car **avec les agent.e.s ou en cas d'alertes syndicales, la collectivité est bien loin de répondre sous 72 heures!**

Enfin, le 15 octobre 2026 nous avions explicitement prononcé cela "*Le mouvement lycéen aura des victoires et fera évoluer certaines organisations dans les lycées, à commencer sans doute par les horaires. SUD demande que ces évolutions à venir soient travaillées avec les syndicats régionaux, de même que la révision des dotations en personnels et les travaux à mener pour améliorer le confort de toutes et tous.*"

Force est de constater qu'alors que nos mandats ne s'achèveront qu'en décembre 2026, vous semblez avoir d'ores et déjà mis fin à celui de la F3SCT.

Nous vous alertons donc sur :

- **Le non-respect des textes en lien avec la prévention des risques professionnels et aux compétences des instantes représentatives des personnels dont vous avez la charge, et notamment de la F3SCT régionale,**
- **Le risque élevé de stigmatisation et d'épuisement des personnels de lycées, dont vous dénigrez indirectement le travail alors même que vous ne leur donnez pas les moyens de le réaliser dans de bonnes conditions,**
- **L'impossibilité pour les agent.e.s elleux-mêmes de vous saisir directement via un RSST dédié et dématérialisé, et l'imposition d'étapes non réglementaires via la saisie du RSST académique, inaccessible aux représentant.e.s des personnels régionaux !**
- **La réduction des moyens humains dans les lycées malgré une charge de travail toujours plus élevée, et l'imposition de missions qui ne rentrent pas dans le cadre réglementaire et pourraient même relever du détournement de moyens publics (distribution des manuels et matériels pédagogiques).**
- **Les difficultés et tensions en termes de charge de travail déjà existantes au sein des équipes de la DAI, à commencer par les ERM, et celles de la DEJOS, fortement sollicitées depuis la rentrée (distribution des manuels et équipements pédagogiques, alertes météorologiques, suivi des dégradations lors des mouvements de contestations…)**

Nous avons fait un calcul rapide des dotations 2020 et 2026, à partir des organigrammes publiés.
En 6 ans, et malgré l'ouverture de plusieurs lycées ou l'intégration de restauration, le nombre de postes a diminué dans les lycées d'une trentaine d'ETP. Les encadrant.e.s elleux-mêmes sont plus polyvalent.e.s, les métiers en technicités sont plus nombreux, mais au ménage une centaine de postes a été supprimée, ainsi que 6 postes de veilleur.euse.s de nuit, et une trentaines de magasinier.ère.s (tous services confondus). Sur 57 lingères, 10 ont disparu, le poste d'accueil lui aussi concerne moins de personnels en technicité.
La baisse des effectifs et leur vieillissement sont des éléments essentiels à résoudre face à la colère légitime des lycéen.ne.s.
Par ailleurs, nous avons toujours refusé de voter favorablement les organigrammes des services généraux présentés en CST car ils ne tiennent pas compte des besoins, mais raisonnent généralement à moyens constants voire réduits.

Nous estimons que cette décision qui n'a fait l'objet d'aucune consultation des organisations syndicales et des instances représentatives des personnels des lycées et des agent.e.s des services généraux de la DAI et de la DEJOS, et présente un danger grave et imminent pour les personnels de ces directions, des lycées et pour leurs encadrant.e.s qui y seront exposés dès le 9 novembre 2026 (les 28 lycées pilotes) si aucun moyen humain et matériel n'est déployé pour y répondre, et en l'absence de RSST dédié et dématérialisé.

Nous attendons que des mesures concrètes et compatibles avec la réglementation en vigueur et avec les compétences des instances soient apportées avant son déploiement.
Sans cela, nous estimons que les agent.e.s pourraient légitimement exercer leur droit de retrait dans les lycées pilotes dont nous ignorons la liste, au sein des ERM et des services de la DAI et de la DEJOS si les sollicitations et le délai restreint pour y répondre et le manque de moyens dédiés sont susceptibles de mettre en danger leur santé physique et/ou mentale.

Nous souhaitons pour terminer que vous précisiez vos propos tenus notamment sur les réseaux sociaux, qui en l'état dénigrent le travail des agent.e.s des lycées, notamment celles et ceux affectées à la maintenance et à l'entretien.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément et suites à donner à ce courrier.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, nos salutations solidaires.

Le porte-parolat du syndicat SUDCT Région Occitanie